



Commune de PFULGRIESHEIM
Séance du 3 juin 2016

Membres présents :

Le Maire, André JACOB et Mmes et MM. les conseillers municipaux : Claude AFFOLTER, Liliane BAUER, Gérard DURINGER, Marie-Madeleine MARTIN, Paul LOSSEL, Corinne ZEISSLOFF, Jean-Marc HENNIG, Bertrand MEYER, Sébastien DURST, Anne-Laure LEYDET, Michèle MEHN, Elodie ROTH

Absents excusés : M. Christian SCHNEIDER et Mme Stéphanie MICHEL

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures. Le procès-verbal de la séance du 4 mai dernier fera l'objet de rectifications, suite à une erreur matérielle et une erreur d'interprétation.

1. GRAND CONTOURNEMENT OUEST : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEPOSER UN RECOURS ADMINISTRATIF CONTENTIEUX

M. le Maire expose que le recours gracieux du 29 mars transmis au Préfet du Bas-Rhin contre le décret ministériel du 29 janvier 2016 approuvant le contrat de concession et le cahier des charges pour la construction et l'exploitation de l'autoroute de grand contournement Ouest de Strasbourg a fait l'objet d'un rejet implicite au 29 mars 2016 en l'absence de réponse écrite ce qui fait courir un nouveau délai de 2 mois à partir de cette date pour engager un recours contentieux auprès du Conseil d'Etat. Entretemps, ce dossier a connu de nouveaux développements avec la suppression de l'aire de stockage d'urgence pour poids lourds, équipement non souhaité par les élus et à l'origine du recours gracieux, ce qui constitue donc un acquis majeur pour la commune. Toutefois cette avancée ne remet pas en question le projet d'aire de services, qui lui, est maintenu et agrandi à Griesheim-sur-Souffel à proximité immédiate du territoire de Pfulgriesheim et qui représente toujours une source potentielle de nuisances sonores et environnementales pour les trois communes du Sivom la Souffel. Dans l'état actuel de la situation, le recours contentieux qui se profile portera donc sur la suppression au cahier des charges de l'aire de services non prévue initialement à cet endroit dans le dossier d'enquête publique approuvé par décret ministériel du 23 janvier 2008. Le Maire demande l'aval du conseil municipal pour l'autoriser à intenter avec les communes de Griesheim-sur-Souffel et de Dingsheim la procédure contentieuse à intervenir devant le Conseil d'Etat, pour solliciter l'aide juridique de son assureur et faire appel à un avocat commun dans ce dossier. La prise en charge des frais et des honoraires de l'avocat pour l'introduction de la procédure a été confirmée à la commune de Dingsheim par son assureur Groupama Grand Est. Il convient donc pour la commune de faire à son tour la démarche auprès de son assureur, également Groupama Grand Est, afin d'obtenir les mêmes garanties. Le conseil municipal adopte ce point à l'unanimité.

Le Maire présente les plans du GCO examinés lors de la réunion d'information du jeudi 2 juin avec M. Jean-Stéphane VIENOT, M. Eric ZIMMERMANN et M. Benjamin LOOSVELDT de la Société SOCOS de construction et de conception du GCO. Sur la vue d'ensemble, il relève l'existence de deux bassins de rétention sur le ban de Pfttisheim et détaille la configuration du tracé du couloir sur le ban communal qui se poursuit par l'aire de service implantée à Griesheim-sur-Souffel en lisière du territoire communal. Il remarque notamment qu'un certain nombre de tronçons sont construits en déblais, c'est-à-dire, à une altitude de moins 8 mètres par rapport au terrain naturel et qui agiront comme un mur antibruit. Le Maire relève une difficulté à l'endroit où l'autoroute franchit la RD 31 par un pont situé au niveau de l'exploitation de M. Claude ROTH en direction de Pfttisheim et précise qu'il faudra prévoir d'intégrer dans les études le réaménagement d'une desserte privée vers la RD 31. Un deuxième pont est prévu plus au Sud pour permettre le passage des engins agricoles et du gibier au-dessus du ruisseau le Leisbach au niveau du chemin rural qui mène de Pfulgriesheim à Truchtersheim. Les élus demandent en outre l'aménagement d'un pont provisoire au moment des travaux pour pouvoir accéder à la partie ouest du ban communal. Le pont agricole actuel est en mauvais état et a été fragilisé par les dernières intempéries. Cette doléance a déjà été présentée oralement lors de la réunion du 2 juin dernier et devrait s'accompagner d'une demande écrite officielle par la commune. Dans la continuité, le couloir autoroutier débouche sur le ban de Griesheim avec l'aire de service et deux bassins de rétention. Une discussion s'engage sur le GCO et sur les problématiques d'accès à la partie ouest du ban communal, car les chemins ruraux perpendiculaires à l'ouvrage seront coupés net et ne pourront plus jouer leur rôle de desserte agricole. Le Maire informe les élus qu'une réunion de la commission d'aménagement foncier est prévue avant le mois de juillet pour évoquer cette problématique.

2. TRAVAUX EN COURS

Le plan d'avant-projet établi par le maître d'œuvre est projeté et commenté à l'assemblée. Une opération de comptage des véhicules a été faite du 23 au 31 mai 2016 par les services du Conseil départemental afin d'évaluer le nombre de véhicules/jour, dans les deux sens de circulations, rue Principale, rue de Lampertheim et rue d'Offenheim. Les résultats pourront être analysés dans le cadre d'une étude de trafic pour un coût de revient de 4 900 € HT qui permettra de déterminer différentes options pour fluidifier la circulation, notamment aux carrefours rue Principale/rue de Lampertheim et rue Principale/rue d'Offenheim.

3. DETR 2016

Tous les dossiers de subventions présentés par la commune au titre de la Dotation d'Équipement des territoires ruraux, en ce qui concerne l'éclairage public et l'aménagement de sécurité rue Principale ont fait l'objet d'une fin de non-recevoir. Le Maire ajoute qu'il en est de même pour les travaux de rénovation thermique de l'école de Griesheim-Dingsheim. Toutefois, une nouvelle demande sera faite en 2017 pour la rénovation de l'éclairage public rue Principale.

4. COULEES DE BOUES

Une vidéo de la coulée de boue du 28 mai 2016 rue d'Offenheim est projetée. Suite à de fortes intempéries, des coulées d'eau boueuse, rue d'Offenheim, rue du Levant et rue du Heuberg ont inondé les caves de trois immeubles collectifs au 1 et 2 rue du Levant et au 6 rue de Pâques et d'une dizaine de maisons d'habitation rue d'Offenheim nécessitant l'intervention des sapeurs-pompiers du centre de secours de Truchtersheim pour pomper l'eau le soir vers 19 h 30 et dans la nuit suite un nouvel épisode pluvieux. Environ 300 mm de pluie sont tombés le 28 mai et 250 mm ce soir. Le Maire relève que les parcelles enherbées le long des chemins d'écoulement des eaux ont prouvé leur efficacité et ont en grande partie retenu les coulées de boue rue du Noyer et rue de Truchtersheim. En ce qui concerne les intempéries de ce jour, deux torrents d'eau en provenance de la rue des Bleuets et la rue du Levant ont provoqué la saturation du collecteur d'assainissement des eaux pluviales se déversant dans le ruisseau, entraînant un reflux d'eau claire au niveau des regards situés dans les cours des trois immeubles déjà impactés. Suite à ces intempéries, une demande a transmise le 2 juin 2016 pour faire reconnaître l'état de catastrophe naturelle par l'Etat. Les opérations de nettoyage ont été entreprises par les agents sivomaux avec le concours et le matériel de la Sarl LOSSEL, une benne de collecte des déchets a mise en place et le SDEA est intervenu pour déboucher les avaloirs des eaux pluviales à l'entrée de la rue du Levant. Deux habitants de la rue du Heuberg ont transmis un courrier en Mairie pour demander la mise en place de bandes enherbées afin de favoriser la rétention de l'eau au niveau des champs situés en surplomb. Un rendez-vous sera pris également avec les services du SDEA pour tenter de trouver une solution au refoulement de l'eau du collecteur d'eaux pluviales s'écoulant dans le ruisseau, situé à l'entrée de la rue du Levant.

5. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Maire informe l'assemblée que par délégation de l'exercice de son droit de préemption urbain, il a renoncé à exercer ce droit dans le cadre des ventes d'un terrain bâti au 1 rue de la Citadelle, d'un appartement dans la copropriété du 1 rue du Levant, et d'un terrain non bâti situé rue des Champs.

6. SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE LA SOUFFEL

Une subvention de 200 € est accordée à l'Association sportive du Collège de la Souffel pour la participation de quatre collégiens domiciliés dans la commune au championnat de France de Rennes qui s'est déroulé du 29 janvier au 1^{er} février 2016 par 12 voix pour et une abstention.

7. PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Ce point est développé par Mme Liliane BAUER, Adjointe aux affaires scolaires qui relaie la demande des enseignants pour déplacer les nouvelles activités éducatives (NAP) du mercredi de 10 h 30 à 12 h au vendredi après-midi. Il est rappelé que ce principe est contraire à la réforme des rythmes scolaires qui impose 24 heures de cours réparties sur 9 demi-journées et qui nécessiterait en cas d'accord des services de l'Inspection Académique de prendre un avenant au projet éducatif territorial signé pour 3 ans le 1^{er} juillet 2015 avec le Directeur Académique des services de l'Education Nationale, le Maire et le Préfet du Bas-Rhin. Le Maire propose de maintenir le système actuel des NAP et d'attendre le terme du projet éducatif territorial avant d'engager une réflexion avec les enseignants et les parents d'élèves à ce sujet, point qui fait l'objet d'un accord unanime de l'assemblée.

8. PERSONNEL COMMUNAL

Il est proposé de créer à l'école maternelle un nouveau poste d'ATSEM non titulaire à 14.5/35^e à compter du 22 août 2016 afin de remplacer Mme Céline HOFMANN qui a quitté ses fonctions depuis le 29 février 2016. L'agent travaillera uniquement le matin. Ce point est adopté à l'unanimité.

9. BIC DE JUILLET 2016

Mme Liliane BAUER fait un compte-rendu de la dernière commission d'information en date du 13 mai 2016 chargée de définir le contenu du prochain BIC de juillet. Le cahier couleur central de 4 pages sera consacré à l'Association sportive de Pfulgriesheim.

10. DIVERS

En bref,

Un devis pour le nivellement du chemin rural en continuité de la rue des Pigeons sur 300 ml est approuvé pour 1 080 €. Le concassé sera acheminé sur place par les agriculteurs de Pfulgriesheim et compacté par tassement par la SAS DISS de Landersheim.

Il a été décidé de faire des travaux de réfection de sol et de peinture pour 9 382.12 € TTC dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la Mairie et dans le bureau du Maire au 2^e étage et de faire appel la Sarl Alain FORLER de Mittelhausbergen.

Pour information, le prochain recensement de la population, qui a lieu tous les 5 ans dans la communes de moins de 10 000 habitants, est prévu du 19 janvier au 18 février 2017. La secrétaire de Mairie est désignée en tant que coordonnatrice communale et suppléée par Mme Liliane BAUER, Adjointe au Maire, pour préparer la collecte des informations et suivre le travail des agents recenseurs.

Le portique situé au carrefour rue Principale/rue de Griesheim et détruit suite à un accident de la circulation sera remplacé à neuf et posé en retrait de la chaussée pour un coût de 1 184.40 € TTC, prix en charge par l'assurance communale sous déduction d'une franchise de 279 €.

Le Maire informe l'assemblée que Mme SCOTTO remplace Mme JOLYS Monique en qualité de Présidente de l'Association de gymnastique « Pfulgriesheim Loisirs ».

Mme Christine GERUSSI sollicite par courriel du 23 mai la mise à disposition de la salle de jeux de l'école élémentaire pour organiser une nouvelle activité de danse. Cette demande ne fait pas l'unanimité étant donné le manque de locaux disponibles dans la commune.

Mme Liliane BAUER demande que la commune envoie un courrier au professeur en charge du cours de musique le mardi soir à l'école élémentaire afin de lui demander de remettre les locaux en état à la fin des cours.

Un devis complémentaire de la SAS LACROIX SIGNALISATION pour 248.42 € est accepté pour le remplacement de trois panneaux B52 « zone de rencontre » de 35 cm par un modèle plus grand de 70 cm.

TOUR DE TABLE

Mme Corinne ZEISSLOFF demande si un arrêté municipal a été pris pour obliger la tenue des chiens en laisse hors agglomération. Aucune réponse ne peut être apportée pour l'instant à cette question.

Il est proposé également de reprendre contact avec le nouveau locataire de chasse M. Simon TARNEAUD.

M. Bertrand MEYER relève que la commune n'a toujours pas souscrit de convention de partenariat pour la mise en fourrière des animaux errants et qu'il devient urgent de remédier à ce problème. Il annonce également le départ par voie de mutation de la secrétaire du SIVOM Mme Claude KOHSER.

Mme Michèle MEHN rappelle l'obligation faite à certains riverains du lotissement du Levant de planter des arbres fruitiers en bordure des champs longeant leur terrain. Un courrier de rappel sera fait dans ce sens aux propriétaires concernés.

Le Maire informe le conseil municipal qu'un permis de construire sera déposé au mois de juillet prochain sur le terrain restant à bâtir dans le lotissement du Levant.

Mme Corinne ZEISSLOFF rappelle la nécessité de déplacer les deux bornes d'hygiène canine trop proches et habitations et génératrices de nuisances olfactives. Sur un autre sujet, elle estime que malgré les travaux d'acoustique faits dans la salle des fêtes, le volume sonore reste trop élevé.

M. Paul LOSSEL souhaite que les abords du terrain de tennis et du city stade soient nettoyés de préférence le lundi et non le vendredi.

M. Sébastien DURST demande la suppression des panonceaux « sauf riverains » placés sous les deux panneaux d'interdiction de tourner à droite situés rue principale, qui n'ont plus de raisons d'être. En effet, les sens interdits mis en place à l'entrée des rues de la Citadelle et de la Moutarde en venant de la rue Principale sont uniquement limités à la plage horaire de 7 h 30 à 9 h les jours scolaires. Il demande également le nettoyage du cheminement piétonnier du Heuberg suite aux intempéries. Enfin, il souhaite qu'une réflexion soit engagée par la commune pour faire l'acquisition d'un ou de deux panneaux d'affichage électronique comme il en existe dans la commune de Lampertheim. Cette demande ne correspond pas à un besoin selon le Maire.

Le Maire termine la séance en annonçant le dépôt du dossier de permis de construire de M. Florian LOSSEL pour la construction de quatre poulaillers au lieudit « Schecken ».

La séance est levée à 23 h 15.

Nom - Prénom	Fonction	Emargement
JACOB André	Maire	
AFFOLTER Claude	1 ^{er} Adjoint	
BAUER Liliane	2 ^e Adjoint	
DURINGER Gérard	3 ^e Adjoint	
MARTIN Marie-Madeleine	Conseillère municipale	
LOSSEL Paul	Conseiller municipal	
ZEISSLOFF Corinne	Conseillère municipale	
HENNIG Jean-Marc	Conseiller municipal	
MEYER Bertrand	Conseiller municipal	
SCHNEIDER Christian	Conseiller municipal	absent excusé
DURST Sébastien	Conseiller municipal	
LEYDET Anne-Laure	Conseillère municipale	
MEHN Michèle	Conseillère municipale	
MICHEL Stéphanie	Conseillère municipale	absente excusée
ROTH Elodie	Conseillère municipale	